

Clichy, le 25 janvier 2008

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Publiable de suite

L'ALCOOL ET LES POUVOIRS PUBLICS

Le silence autour des 45 000 morts annuels de l'alcoolisme ne peut pas perdurer. Par l'action de ses sections, Vie Libre est au plus proche des malades alcooliques pour les aider à trouver le chemin de la guérison.

Mais cela ne peut suffire et il est urgent que la société dans son ensemble s'empare de ce fléau national qu'est l'alcoolisme.

Ainsi, après avoir interpellé les candidats aux élections présidentielles puis législatives par un questionnaire et lors de rencontres, nous avons décidé de poursuivre notre action en rencontrant le cabinet de la Ministre de la Santé ainsi que l'ensemble des groupes parlementaires.

Nous regrettons de n'avoir toujours pas été entendus par le Groupe de la Majorité, seul à ne pas avoir répondu positivement à notre demande de rencontre.

Lors de ces rencontres avec les représentants des pouvoirs publics, nous avons fait part de notre analyse et nous avons émis des propositions visant surtout à renforcer une politique de prévention.

Nous avons ainsi demandé :

- **Que la lutte contre l'alcoolisme devienne une grande cause nationale** dans un contexte où l'alcool fait disparaître annuellement une population de l'importance de celle d'une ville comme Blois ou Nevers.

A cet effet, nous avons demandé que, dans le cadre d'une journée annuelle de lutte contre l'alcoolisme, il soit lancé de grandes campagnes de sensibilisation comme l'instauration d'une semaine sans alcool permettant de mettre à jour des mécanismes de dépendance.

- **Que les pouvoirs publics mettent en place un système de téléphonie sociale avec un numéro unique** auquel toute personne pourra s'adresser gratuitement pour les questions d'alcoolisme. Il sera nécessaire de former les écoutants. Vie Libre est disposé à contribuer à la formation de ce personnel à l'écoute de la parole du malade pour apporter la meilleure réponse possible à sa demande ou à celle de l'entourage.

.../...

Nous avons exprimé notre souhait que soit constitué, au sein de l'Assemblée Nationale, un intergroupe parlementaire pour examiner tout texte ou amendement concernant l'alcool. Cet intergroupe serait aussi un lieu de réflexion et de propositions. Alors qu'il existe trois groupes de lobbying des alcooliers à l'Assemblée Nationale, nous avons exprimé le souhait que la représentation nationale mette en place une commission d'étude et d'enquête sur l'alcoolisme.

Nous avons souhaité que la formation du personnel médical durant leurs études et aussi dans le cadre de la formation professionnelle complémentaire soient renforcées. La maladie alcoolique et les réponses qu'on peut y apporter, sont encore trop mal connues des praticiens. Nous demandons qu'un véritable effort soit fait en ce sens.